

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>
Procès verbal du 7 novembre 2011	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 7 novembre 2011 à 20 h.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby et Christian Marcoux, et la conseillère Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 7 novembre 2011	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 7 novembre 2011</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 <i>PRIERE</i> 2 <i>MOT DE BIENVENUE</i> 3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i> 5 <i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i> 6 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> 6.1 Présentation des comptes 6.2 Dépôt du rapport du maire 6.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil 6.4 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2011 6.5 Séance spéciale pour l'adoption du budget 6.6 Avis de motion pour l'adoption du règlement sur les taux de taxes 2012 6.7 Remboursement au fonds de roulement 6.8 Renouvellement des assurances 6.9 Calendrier 2012 des séances ordinaires du conseil 6.10 Nomination maire suppléant 6.11 Demande de la CDEL 6.12 Adoption du règlement 299 donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus de la Municipalité de Lyster 6.13 Formation FQM pour les élus 6.14 Achat du logiciel AccèsCité – Unité d'évaluation en ligne 6.15 Réclamation à l'architecte 7 <i>TRANSPORT</i> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 Subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal 7.2 Installation de luminaires de rue 8 <i>HYGIENE DU MILIEU</i> <ol style="list-style-type: none"> 8.1 Octroi du contrat pour la gestion des matières résiduelles 8.2 Mandat à ORAPÉ pour les encombrants 8.3 Offre de service pour les analyses d'eau potables et usées 8.4 Déjeuner causerie pour le suivi de la Journée Normand-Maurice 9 <i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT</i> <ol style="list-style-type: none"> 9.1 Adoption du règlement 298 modifiant le règlement de zonage 124 9.2 Arpentage d'un terrain pour vente 10 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> <ol style="list-style-type: none"> 10.1 Surveillance et entretien de la patinoire École Bon-Pasteur 10.2 Surveillance au Centre des loisirs 10.3 Anciennes lumières de la patinoire de l'École Bon-Pasteur 10.4 Assemblée générale annuelle Corporation des Loisirs de Lyster 11 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i> 12 <i>VARIA</i>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



	<p>12.1 Commandite Fête de Noël ORAPÉ</p> <p>12.2 Brunch annuel Unité Domrémy</p> <p>12.3 Souper fondue des Chevaliers de Colomb</p> <p>12.4 Demande de commandite Équipe ULTRAC</p> <p>12.5 Demande d'aide financière pour l'impression d'un livre</p> <p>13 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i></p> <p>14 <i>LEVEE DE LA SEANCE</i></p>						
Ouverture de la séance	Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.						
257-11-2011 Adoption de l'ordre du jour	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</p> <p>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p>ADOPTÉE</p>						
258-11-2011 Inversion de l'ordre du jour	<p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX</p> <p>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.</p> <p>ADOPTÉE</p>						
259-11-2011 Présentation des comptes	<p>SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT</p> <p>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Chèques numéros 10386 à 10430</td> <td style="text-align: right;">108 135.06 \$</td> </tr> <tr> <td>Autres paiements effectuées par la directrice générale</td> <td style="text-align: right;">43 329.25 \$</td> </tr> <tr> <td>Grand total des paiements</td> <td style="text-align: right;">151 464.31 \$</td> </tr> </table> <p>ADOPTÉE</p>	Chèques numéros 10386 à 10430	108 135.06 \$	Autres paiements effectuées par la directrice générale	43 329.25 \$	Grand total des paiements	151 464.31 \$
Chèques numéros 10386 à 10430	108 135.06 \$						
Autres paiements effectuées par la directrice générale	43 329.25 \$						
Grand total des paiements	151 464.31 \$						
Dépôt du rapport du maire	Monsieur Sylvain Labrecque, maire, fait dépôt de son rapport sur la situation financière de la municipalité, daté du 7 novembre 2011, tel que prescrit par l'article 955 du Code Municipal. Le texte du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité sera publié dans le bulletin municipal qui sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 955 du Code Municipal.						
Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil	Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale fait dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants : Dave Boissonneault, Lise Bouchard-Lambert, Sylvain Labrecque, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault.						
Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2011	La directrice générale dépose deux états comparatifs semestriels, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2011, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.						
Séance spéciale pour l'adoption	La séance spéciale pour l'adoption du budget 2012 et du programme triennal d'immobilisations aura lieu le lundi 5 décembre 2011 immédiatement après la séance ordinaire.						

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>du budget</p> <p>Avis de motion pour l'adoption du règlement sur les taux de taxes 2012</p>	<p>Avis de motion est donné par le conseiller Dave Boissonneault qu'à une séance ultérieure soit présenté pour adoption, un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2012 et les conditions de perception.</p>
<p>260-11-2011 Remboursement au fonds de roulement</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil autorise le remboursement annuel au fonds de roulement au montant de 11 871.71\$.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>261-11-2011 Renouvellement des assurances</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE ce conseil accepte la proposition de Promutuel-Appalaches St-François au montant total de 16 725.10\$ taxes incluses pour les contrats d'assurances de biens, automobiles et responsabilité civile, polices E1948614101-056, A1948614101-025, E1948614103-014.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>262-11-2011 Calendrier 2012 des séances ordinaires du conseil</p>	<p>CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui débiteront à 20 h ;</p> <p>9 janvier, 6 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 13 août, 4 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre, 3 décembre 2012.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>263-11-2011 Nomination maire suppléant</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal nomme Monsieur Dave Boissonneault, maire suppléant, pour la période du 8 novembre 2011 au 7 mai 2012.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>264-11-2011 Demande de la CDEL</p>	<p>CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la <i>Loi sur les compagnies</i>, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 90 de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> permet à la ville</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité.

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster approprie, à même son fonds général, une somme de 22 000\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. Une somme de 16 000\$ sera puisée dans le compte CDEL (02 62100 959) et une somme de 6 000\$ sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

265-11-2011
Adoption du règlement 299 donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus de la Municipalité de Lyster

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement 299 donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus de la Municipalité de Lyster.

ADOPTÉE

266-11-2011
Formation FQM pour les élus

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de trois (3) conseillers municipaux à participer à la formation «Éthique et déontologie qui se tiendra le 11 février 2012 à St-Ferdinand. La somme requise sera puisée au poste FORMATION ET PERFECT. - ÉLUS. (02 11000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste FRAIS DE DEPLACEMENT - ÉLUS. (02 11000 310).

ADOPTÉE

267-11-2011
Achat du logiciel AccèsCité – Unité d'évaluation en ligne

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité participe au regroupement de sept municipalités de la MRC de l'Érable afin de d'acquérir le logiciel «AccèsCité – Unité d'évaluation en ligne» afin de profiter d'un prix avantageux établi pour le groupe. La dépense pour l'achat sera autorisée ultérieurement.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



268-11-2011
Réclamation à
l'architecte

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise qu'une réclamation à l'architecte Bourassa Maillé soit faite et autorise les frais afférents à cette démarche.

ADOPTÉE

269-11-2011
Subvention pour
l'amélioration du
réseau routier
municipal

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 20 000.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

270-11-2011
Installation de
luminaires

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil autorise la pose de luminaires aux endroits suivants :

- deux sur rue du Domaine
- un sur la rue Beaudoin

La somme nécessaire à l'installation sera puisée dans le poste Immo – Voirie (02 32100 521).

ADOPTÉE

271-11-2011
Octroi du contrat
pour la gestion
des matières
résiduelles

ATTENDU les soumissions reçues suite à l'appel d'offre commun effectué avec neuf (9) municipalités de la MRC de l'Érable pour la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des déchets solides destinées à l'élimination et des matières récupérables ;

SOUSSIONNAIRE : SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER INC.

Collecte, transport et traitement des déchets solides destinés à l'élimination

(26 collectes / années)

Année	Prix unitaire (\$)	Quantité estimée	Unité	Total
2012	177.28 \$	394	t.m.	69 848.32 \$
2013	182.59 \$	394	t.m.	71 940.46 \$
2014	188.06 \$	394	t.m.	74 095.64 \$
2015	193.69 \$	394	t.m.	76 313.86 \$
2016	199.49 \$	394	t.m.	78 599.06 \$
Total avant taxes – Collecte, transport et traitement :				370 797.34 \$

Collecte, transport et tri des matières récupérables

(26 collectes / années)

Année	Prix unitaire (\$)	Quantité estimée	Unité	Total
2012	335.28 \$	146	t.m.	48 950.88 \$
2013	345.33 \$	146	t.m.	50 418.18 \$
2014	355.68 \$	146	t.m.	51 929.28 \$
2015	366.34 \$	146	t.m.	53 485.64 \$

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



2016	377.32 \$	146	t.m.	55 088.72 \$
Total avant taxes – Collecte, transport et tri :				259 872.70 \$

SOUSSIONNAIRE : GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.

Collecte, transport et traitement des déchets solides destinés à l'élimination

(26 collectes / années)

Année	Prix unitaire (\$)	Quantité estimée	Unité	Total
2012	156.12 \$	394	t.m.	61 511.28 \$
2013	160.80 \$	394	t.m.	63 355.20 \$
2014	165.62 \$	394	t.m.	65 254.28 \$
2015	170.59 \$	394	t.m.	67 212.46 \$
2016	175.70 \$	394	t.m.	69 225.80 \$
Total avant taxes – Collecte, transport et traitement :				326 559.02 \$

Collecte, transport et tri des matières récupérables

(26 collectes / années)

Année	Prix unitaire (\$)	Quantité estimée	Unité	Total
2012	290.33 \$	146	t.m.	42 388.18 \$
2013	299.04 \$	146	t.m.	43 659.84 \$
2014	308.01 \$	146	t.m.	44 969.46 \$
2015	317.25 \$	146	t.m.	46 318.50 \$
2016	326.77 \$	146	t.m.	47 708.42 \$
Total avant taxes – Collecte, transport et tri :				225 044.40 \$

ATTENDU que les municipalités signent individuellement un contrat avec l'entrepreneur retenu ;

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Gaudreau Environnement inc.

QUE le maire, Monsieur Sylvain Labrecque, et la directrice générale, Madame Suzy Côté, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Lyster le contrat à intervenir avec Gaudreau Environnement.

ADOPTÉE

272-11-2011
Mandat à
ORAPÉ pour les
encombrants

ATTENDU l'offre de l'organisme ORAPÉ pour la cueillette, le transport et le traitement des encombrants et des gros déchets sur le territoire de la municipalité de Lyster ;

ATTENDU QUE l'offre de service d'ORAPÉ est basée sur un coût annuel de 4.70\$ par porte qui sera par la suite indexé annuellement ;

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité confie le mandat à l'organisme ORAPÉ pour la cueillette, le transport et le traitement des encombrants et des gros déchets sur le territoire de la municipalité de Lyster pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2016.

QUE le maire, Monsieur Sylvain Labrecque, et la directrice générale, Madame Suzy Côté, soient

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Lyster le contrat à intervenir avec ORAPÉ.

ADOPTÉE

273-11-2011
Offre de service
pour les analyses
d'eau potables et
usées

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la soumission A-8002 pour les analyses de l'eau potable au montant de 2 204.40\$ taxes en sus. Cette dépense sera puisée au poste Analyse eau potable (02 41300 444).

QUE le conseil municipal accepte la soumission A-8003 de Biolab pour les analyses des eaux usées au montant de 964\$ taxes en sus. Cette dépense sera puisée au poste Analyse eaux usées (02 41400 445).

ADOPTÉE

274-11-2011
Déjeuner
causerie pour le
suivi de la
Journée
Normand-Maurice

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer au déjeuner causerie pour le suivi de la Journée Normand-Maurice qui se tiendra le 16 novembre prochain à 7h30 à Victoriaville. Les frais de déplacement seront puisés au poste (02 13000 310).0

ADOPTÉE

La directrice générale explique le projet de règlement.

275-11-2011
Adoption du
règlement 298
modifiant le
règlement de
zonage 124

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé «Règlement 298 modifiant le règlement de zonage numéro 124 afin de créer la nouvelle zone 50Ra/C à même les zones 32RA, 31C et 34IA.»

ADOPTÉE

276-11-2011
Arpentage d'un
terrain pour vente

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal mandate l'arpenteur Michel Benjamin afin de procéder à l'arpentage du terrain situé au coin des rue Laurier et St-Pierre, soit une partie des lots 16B et 16C du rang 5.

ADOPTÉE

277-11-2011
Surveillance et
entretien de la
patinoire École
Bon-Pasteur

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Monsieur Serge Asselin pour la surveillance et l'entretien de la patinoire à l'École Bon-Pasteur.

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.

ADOPTÉE

278-11-2011
Surveillance au
Centre des loisirs

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Narcisse Bolduc comme surveillant au Centre des loisirs.

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.

ADOPTÉE

279-11-2011
Anciennes
lumières de la
patinoire de
l'École Bon-
Pasteur

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la disposition au meilleur coût possible de quatre lumières fonctionnelles qui étaient utilisées à la patinoire de l'École Bon-Pasteur avant leur remplacement.

ADOPTÉE

Assemblée
générale
annuelle
Corporation des
Loisirs de Lyster

La directrice générale informe le public que l'assemblée générale annuelle de la Corporation des Loisirs de Lyster aura lieu le 21 novembre à 19h à l'Édifice St-Louis.

Période de
questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

280-11-2011
Commandite
Fête de Noël
ORAPÉ

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise un montant de 250\$ pour la Fête de Noël des membres d'ORAPÉ. La somme sera puisée au poste Promotion municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

281-11-2011
Brunch annuel
Unité Domrémy
de Plessisville

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets au coût de 15\$ chacun pour le brunch annuel de l'Unité Domrémy. La somme sera puisée au poste Promotion municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

282-11-2011
Souper fondue
des Chevaliers
de Colomb

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 4 billets au coût de 16\$ chacun pour le Souper fondue chinoise du 19 novembre prochain. La somme sera puisée au poste Promotion municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

283-11-2011
Demande de
commandite
Équipe ULTRAC

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal n'appuie pas la demande de commandite présentée par l'Équipe ULTRAC.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



284-11-2011
Demande d'aide
financière pour
l'impression d'un
livre

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal n'appuie pas la demande d'aide financière présentée par Madame Carmen Goudreau pour l'impression d'un livre.

ADOPTÉE

285-11-2011
Adoption du
procès verbal
séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

286-11-2011
Levée de la
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 59.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 7^e jour de novembre 2011

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière